

Délibération n°198-2026

COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Office de Tourisme Rumilly - Albanais

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué le 5/02/2026, s'est réuni le 12/02/2026 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

Membres du Comité de Direction présents (dont 10 votants) :

M. Serge BERNARD-GRANGER, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Philippe CAMUS, M. Yannick CLEVY, M. Jean-Philippe JOUBERT, Mme Catherine LANSARD, Mme Myriam MOUMEN, Mme Françoise PAILLE, M. Jean-Marc PILLOUX, M. Nicolas TRUFFET (Président).

Membres du Comité de Direction excusés ou absents :

M. Michel ABRY, Mme Chloé AIGON, M. Sylvain BISTON, M. Denis BLANC, Mme Marilyn BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, Mme Martine BOURDY, M. Éric CHASSAGNE, M. Jean-Pierre FAVRE, Mme Maude GALMICHE, M. Pascal GRILLET, Mme Léa JOURDAIN, Mme Estelle JUGE, Mme Chantal MARCHAND, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD, M. David TOUZET.

Autres présents :

Mme Marlène JACQUET (directrice)

OBJET

COMPTE DE GESTION 2025

Vu la réception du Compte de Gestion 2025 de l'Office de Tourisme Rumilly - Albanais sur la plateforme dématérialisée de la Direction Générale des Finances Publiques via le portail de la gestion publique ;

Considérant que le comptable du trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2025, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2025,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu que le Compte de Gestion 2025 du budget de l'Office de Tourisme Rumilly - Albanais n'appelle aucune réserve de sa part ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme Rumilly - Albanais,

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

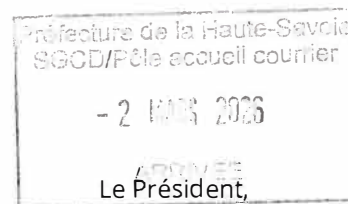
À l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2025 de l'Office de Tourisme Rumilly - Albanais, qui n'appelle ni observation, ni réserve, dès lors où l'ensemble des écritures tenues par le Comptable du Trésor sont conformes à celles du Compte Administratif 2025 soumis au vote du Comité de Direction lors de cette même séance.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,



Nicolas TRUFFET

